

Deux espèces protégées, grands prédateurs

Le département des Vosges est concerné par deux espèces emblématiques protégées de grands prédateurs : le lynx réintroduit en 1983 dans le massif vosgien et le loup réapparu en 2011.

Le **lynx** a été réintroduit dans le massif vosgien - secteur de Ribeauvillé dans le Haut-Rhin. Une population stable s'est alors installée. Un réseau départemental de suivi est en place dans le département des Vosges depuis 1988. Une baisse régulière des indices de présence a été observée depuis 2005 et s'est fortement accentuée depuis 2009. Aucun lynx n'a été détecté lors d'un suivi intensif par pièges photographiques réalisé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pendant l'hiver 2012-2013. Les signes de présence de l'espèce dans le massif vosgien sont aujourd'hui quasi inexistantes. Il n'est cependant pas possible de conclure ni sur l'état de la population résiduelle ni sur les causes de ce phénomène.

Pour le **loup**, les différents suivis réalisés (dossiers de dommages, pièges photographiques, observations visuelles, analyses génétiques) ont permis d'attester les éléments suivants pour le département : présence d'un couple dans le massif en 2013 avec une reproduction détectée en été, et présence d'au moins un individu dans l'ouest vosgien. Le département est classé en zone de présence permanente du loup. Deux unités d'actions ont été définies par l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015 (31 communes à l'ouest et 32 communes à l'est, à l'exclusion des réserves naturelles). Elles devraient être agrandies en 2016 pour tenir compte de l'extension géographique du prédateur, constatée à l'échelle locale et nationale. Plusieurs départements voisins (Haute-Saône, Meuse, Meurthe-et-Moselle notamment) sont aujourd'hui également concernés par l'arrivée du loup et touchés par des attaques.

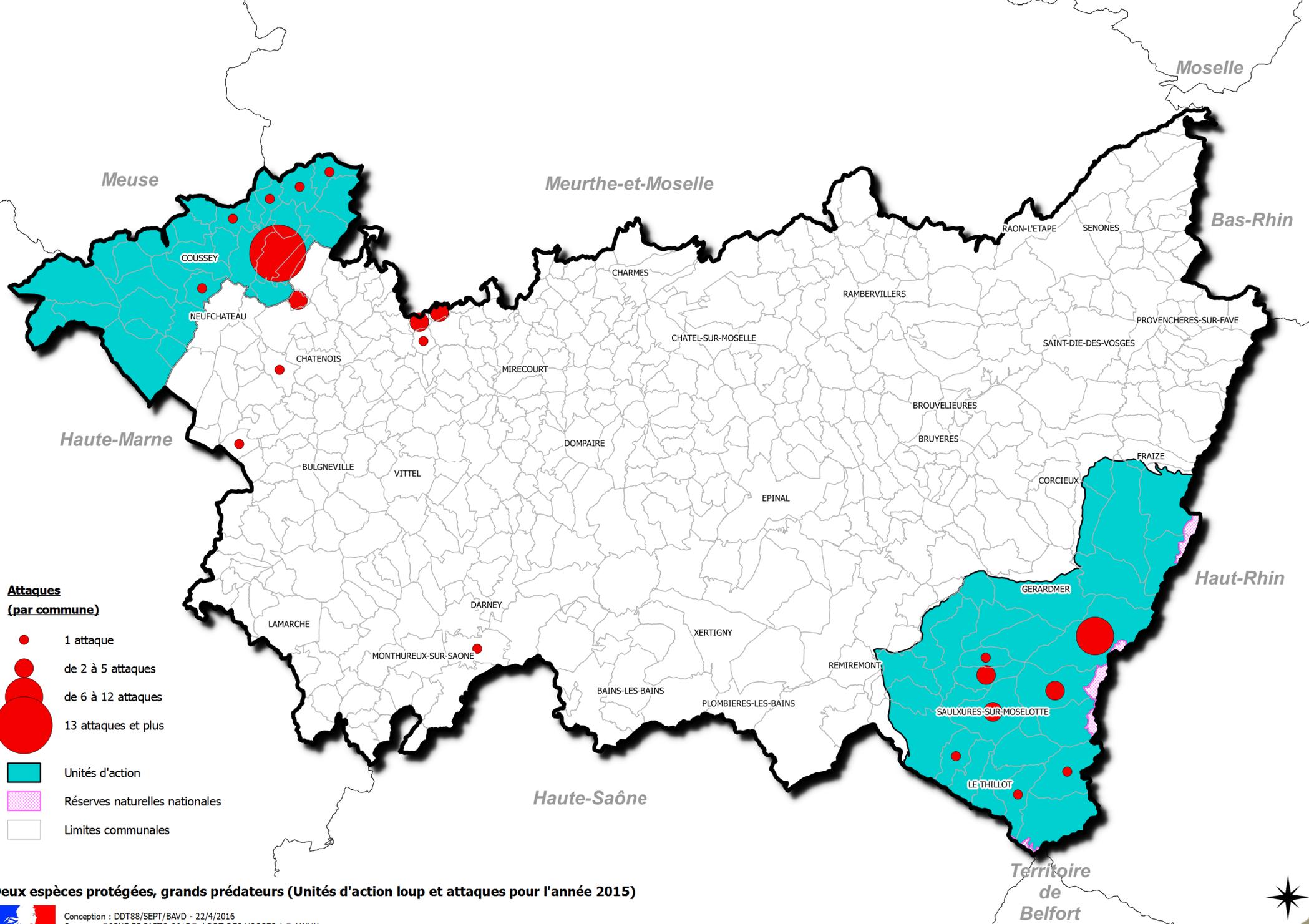
Il existe deux espèces protégées, grands prédateurs, dans le département des Vosges ; le lynx et le loup.

Si la présence du lynx est devenue quasi indétectable, le loup réapparu en 2011 est bien présent dans le massif et l'Ouest vosgien occasionnant en cinq ans 274 attaques, 542 animaux victimes, presque tous des ovins et générant près de 126 000 € d'indemnisation aux éleveurs.

Les premières attaques du loup sur troupeaux ovins ont commencé en avril 2011 et se sont concentrées sur le massif vosgien, surtout sur les secteurs de La Bresse, Ventron et Cornimont. En 2012, deux secteurs du département ont été concernés : le massif et la zone ouest en limite du département de la Haute-Marne. En 2013, la majorité des attaques a eu lieu sur la plaine. Le nombre d'attaques, qui avait fortement diminué en 2014 (25 attaques), a réaugmenté en 2015 avec 65 attaques faisant 141 victimes avec une nouvelle zone de prédation située en limite de Meurthe-et-Moselle dans le secteur du Saintois.

Dès l'arrivée du prédateur, la DDT a mis en place, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Vosges et les professionnels concernés, un programme d'aides financière et technique pour les exploitants agricoles des secteurs concernés. D'abord financé sur des crédits d'urgence du ministère chargé de l'agriculture, ces aides ont été pérennisées dans le cadre du plan de développement rural hexagonal par la mesure en faveur du pastoralisme. Elles ont permis la réalisation d'études de vulnérabilité permettant d'appréhender l'impact du loup sur les systèmes d'exploitation de la montagne et de l'Ouest vosgien et d'identifier les moyens de protection adaptés. Elles ont également favorisé des mesures de protection pour les éleveurs : clôtures électrifiées, « effaroucheurs », chiens de protection, aides au gardiennage dont l'efficacité requiert une utilisation combinée.

Deux instances départementales suivent ces deux espèces protégées que sont le loup et le lynx : d'une part, le réseau de suivi patrimonial, piloté par la DDT et animé par l'ONCFS, composé de 93 observateurs répartis sur le territoire et d'autre part, le comité de suivi des grands carnivores, instance d'information et d'échanges présidée par le préfet.



Deux espèces protégées, grands prédateurs (Unités d'action loup et attaques pour l'année 2015)

